REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-deux octobre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 octobre, s'est réuni à la mairie de Vesly sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

Présents : Mme Annie LEFEVRE, M. Laurent LUCAS, M. Jean-Louis LEVERBE, M. Alain BARBOT, M. Jean-Louis DANIEL, Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mme Elisabeth TALBOT, M. Michel COQUILLE, M. Philippe JAQUET, Mme Catherine DE GROOTE, Mme Corinne LAMOTTE.

Absents excusés: M. Fabrice MIGNOT donne pouvoir à Mme Annie LEFEVRE
Mme Gabrielle MOURET donne pouvoir à Mme Elisabeth TALBOT
Mme Céline TOUZAN donne pouvoir à Mme Marie-Laure DESMEULLES

Mme Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

Avant de débuter la séance, Madame le Maire propose de rajouter une décision modificative concernant les travaux de peinture de la salle des fêtes non prévus au budget. L'ensemble des membres accepte ce rajout.

1. Compte-rendu de la réunion du 3 septembre 2021 :

Aucun commentaire.

2. Enfouissement des réseaux rue du Montpinçon et réajustement de la participation financière concernant les travaux rues du Cageot et Saint Thomas.

a) Une estimation de l'enfouissement des réseaux rue du Montpinçon avait été adressée en mairie en septembre 2020 pour un montant, à la charge de la commune de 37 541,67€
Or après vérification du SIEGE, il s'avère que le haut de la rue du Montpinçon n'est pas en fils nus, de ce fait la part communale de cette partie de rue est à 30% au lieu de 7%. Madame Le Maire propose de réaliser la totalité avec cette augmentation. L'estimation de cet enfouissement, qui reste le dernier de la commune, est de 42 999,99€ à la charge de la commune. L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve cette modification d'estimation sous réserve de la validation intercommunale du SIEGE qui aura lieu le lundi 25 octobre. Jean- Louis LEVERBE fait remarquer lors de la réunion du SIEGE, Le Président a informé les délégués que les chutes de tension seront prioritaires aux fils nus, ce qui peut retarder notre opération.

b) Madame Le Maire propose une modification de la participation financière de la commune concernant les enfouissements des rues du Cageot et Saint Thomas. En effet, initialement il était prévu 11 625€ en investissement et 11 250€ en fonctionnement. Au vu des travaux, une autre convention est à établir : 11 121€ en investissement (soit - 504€) et 7 917€ en fonctionnement (soit – 3 333€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la convention du 15/11/2020 et fixe le montant de la participation communale comme suit :
11 121€ en investissement
79 17€ en fonctionnement

3. Abri de bus.

Suite à la précédente réunion concernant le plan de relance du département, trois devis ont été étudiés en commission de travaux.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

La solution de l'abri de bus module préfabriqué pour un montant de 31 410,75€ sans la démolition ni le banc n'a pas été retenue.
Deux autres devis avec la solution construction comportant le projet de conception et suivi de travaux par l'architecte Maxens TALBOT ont été étudiés.
La proposition de Pascal Rénovation a été retenue par 9 voix pour et 4 abstentions : Jean- Louis LEVERBE, Michel COQUILLE, Marie-Laure DESMEULLES et Céline TOUZAN.
Le dossier de demande de subvention doit être déposé sur la plateforme avant le 15 novembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

a) *De construire un abri de bus pour un montant total de 32 414€H.T.*

Ces travaux sont répartis comme suit :

- *Main-d'œuvre Pascal Rénovation (Entrepreneur Veslysien) : 21 690 € H.T*
- *Fournitures Guichaux avec banc (Les Thilliers en Vexin) : 6 837 € H.T*
- *Fournitures Koléno (Saussay la Campagne) : 987 € H.T*
- *Fournitures pierres (Eurl Mont Viné Vesly) : 900 € H.T*
- *Honoraires architecte (Entrepreneur Veslysien) : 2 000 € H.T.*

b) De solliciter une subvention auprès du Département de l'Eure
c) De charger Madame Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation relative à l'extension et au renouvellement de la carrière CBN

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation relative à l'extension et au renouvellement de la carrière CBN située sur les communes d'Autevernes et Vesly. Cette enquête publique se déroulera du 10 novembre 2021 au 10 décembre 2021. Le commissaire enquêteur désigné, Monsieur Guiffard sera à la disposition du public :

A Authevernes : le samedi 20 novembre de 9h à 12h
: le lundi 29 novembre de 16h à 19h
A Vesly : le mercredi 10 novembre de 15h à 19h
: le vendredi 10 décembre de 15h à19h

Tout le dossier est consultable aux jours et heures de la mairie, cette information sera transmise aux habitants de Vesly par courrier, sur le site internet de la commune et sur Panneau pocket.

5. Demande de subvention de la classe de CM2

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce que la commune alloue la somme de 50€/enfant Veslysien qui participera au voyage scolaire de la classe de CM2 à Pralognan. Huit enfants de Vesly sont concernés. La somme sera versée directement aux familles.
Elisabeth MIRANDA informe les membres du conseil municipal que le SIVOS a alloué la somme de 400€ à la classe de CM2.
Alain BARBOT préconise que cette allocation s'étende aux enfants extérieurs au groupement scolaire du SIVOS.

6. Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Madame Le Maire propose d'acter le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Vexin Normand qui a été approuvé en Conseil Communautaire le jeudi 30 septembre. Celui-ci retrace le bilan des activités et compétences de la structure. Ce rapport est consultable sur le site internet de la CCVN via l'onglet « Nous connaître/Notre rapport d'activités »

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

7. Décisions modificatives.

Pour des raisons de crise sanitaire, la salle des fêtes qui avait été réservée n'a pas pu être louée, il a été demandé le remboursement de la location, une décision modificative s'impose comme suit :

-112€ au chapitre 11 compte 615221
+112€ au chapitre 67 compte 673

Les travaux de peinture de la salle des fêtes n'étaient pas prévus au budget, une modification s'impose comme suit :

Virement de la section de fonctionnement -3 500€ au chapitre 11 compte 615221 vers la section d'investissement +3 500€ au chapitre 21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la décision suivante :

a) *Pour le remboursement de la réservation de la salle des fêtes*
-112€ au chapitre 11 compte 615221
+112€ au chapitre 67 compte 673

b) *Pour les travaux de peinture de la salle des fêtes*
Virement de la section de fonctionnement -3 500€ au chapitre 11 compte 615221 vers la section d'investissement +3 500€ au chapitre 21

8. Inauguration le 13 novembre des différents travaux réalisés.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du déroulé de l'inauguration.

9. Questions orales.

a) Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite en mairie le 15 octobre de la société d'éoliennes Néoen. Celle-ci a fait part que suite au dernier recours gagné par Néoen, la construction du parc éolien démarrerait en 2022 pour une mise en service fin 2023, début 2024.

b) Le repas en l'honneur des seniors aura lieu le samedi 20 Novembre à la salle des fêtes et sera servi par l'Air du Temps et animé par la troupe Music' Art. Les personnes âgées de + de 65 ans ont été invitées par courrier. Madame Le Maire propose que les membres du conseil municipal de – 65 ans qui le souhaitent, peuvent participer à ce repas en réglant la somme de 42€.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355